

Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne > Saint-Gaudens

Publié le 23/05/2016 à 03:51

# Les élus planchent sur la grande intercommunalité

## Fusion

Mercredi 18 mai, 180 élus issus des communautés de communes du Boulonnais, de Nébouzan-Rivière-Verdun, des Portes du Comminges, du Saint-Gaudinois et des Terres d'Aurignac se sont retrouvés au Parc des expositions de Villeneuve-de-Rivière pour travailler sur les aspects juridiques et financiers de la fusion des cinq intercommunalités, une fusion à laquelle ils restent cependant majoritairement opposés.

### Un c conseil à 143 élus

Dans le cas d'une fusion, la nouvelle intercommunalité regrouperait 105 communes, ce qui en ferait la 8e plus grande de France en nombre de communes. Quant au conseil communautaire, il rassemblerait 24 élus saint-gaudinois, 6 de Montréjeau, 4 pour l'Isle-en-Dodon, 3 pour Villeneuve-de-Rivière et Boulogne-sur-Gesse, 2 pour Labarthe-Rivière, Aurignac et Landorthe et 1 pour chacune des autres communes, soit une instance à... 143 délégués de droit, mené par un bureau de 15 personnes maximum.

Un protocole financier général doit établir les relations financières entre la nouvelle communauté de communes et les communes, ainsi que les conditions de reprises des dettes des anciennes collectivités et les formules d'amortissement t des investissements et les procédures comptables.

Pourra également se mettre en place une dotation de solidarité communautaire, mais ce n'est pas une obligation, aussi celles qui existaient le cas échéant dans les anciennes intercommunalités ne seront pas reprises. Quant à la dotation globale de fonctionnement, versée par l'état, la loi finances de 2016 s'engage à ce qu'elle ne diminue pas.

Un fonds de péréquation (FPIC) se mettra ensuite en place au niveau national, mais du fait des fusions en cours dans l'ensemble du pays, il n'est pas encore possible de savoir quels en seront les bénéficiaires et les contributeurs.

Enfin, les taux d'imposition des ménages devront être harmonisés, mais cette intégration fiscale pourra être progressive, dans la limite d'une transition de 12 ans.

*La Dépêche du Midi*

SAINT-GAUDENS

VIE LOCALE

### Ailleurs sur le web



### A lire aussi





## 24 photos de grossesse vraiment très embarrassantes... La 16ème vous allez...

(Tribunal Du Net)

- Cancer : 10 signes qui doivent vous alerter vite ! (Le Figaro Santé)
- Arthur rend fous ses voisins belges (Le Figaro)
- 28 photos prises au bon moment qui vont vraiment vous faire rire, la 20ème est... (Tribunal Du Net)
- Ils étaient riches et ont tout perdu du jour au lendemain (Pause Sport)



## Pour la troisième fois, Eva Longoria convole en justes noces

- Les cambriolages, et si on en parlait ?
- Drogue : suivez en direct le procès de la «Toulouse Connection»
- Saint-Pierre fait une belle place aux piétons et aux cyclistes
- Matabiau : le casse-tête de l'écluse du canal du Midi

Recommandé par

## Donner votre avis !

[Charte de modération](#)

### Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[Suivre ce fil de discussion](#)

[Envoyer ce commentaire](#)

## Réactions des lecteurs



**IKOR31, il y a 9 heures**

Ce seuil des 15000 habitants est un délire absolu pour ce qui est des territoires de la France rurale.

Lecteur impliqué  
1223 commentaires



L'intention de fusionner les collectivités de département et de région est positive pour voter un budget unique toutes compétences à condition que le département reste un découpage d'expertise technique pour des intercommunalités bassin de vie réaliste et non des élucubrations de petits départements qui seraient alors le contraire de l'objectif d'alléger la charge administrative de gestion du pays ...

Cette réforme des intercommunalités sera à jeter à la poubelle à la prochaine alternance politique, il faudra retrouver une réalité de bassin de vie très souvent centrée sur les anciens chef lieu de canton pour la France rurale, sans tenir compte

des limites départementales puisque la région devrait être la collectivité territoriale unique.

Voir exemple d'un bassin de vie Montréjeau + Barbazan + Mauléon Barousse pour le Haut Comminges.

Pour l'EPCI des Portes de Comminges, à la limite du seuil des 5000 habitants, territoire en sous densité plusieurs alternatives, extension de l'EPCI à des communes voisines du Gers par exemple de l'Astarac autour de Simorre, village quasi jumeaux de l'Isle en Dodon sans que cela ne porte préjudice à l'autre EPCI du secteur Lombez Samatan avec qui il pourrait y avoir coopération ou bien création d'un vaste EPCI de l'Isle Jourdain à L'Isle en Dodon avec Lombez et Samatan, Porte de Comminges et Gascogne, unité de cette section de vallée de la Save qui accueille de plus en plus de populations péri urbaines le territoire est dans la zone de travail extension de l'aire urbaine de Toulouse.

[Signaler un abus](#)



Nouveau lecteur

7 commentaires

### Michel CABÉ, il y a 1 jour

Taux des taxes « ménages » (en2015) prélevées par les 5 intercommunalités qui devraient fusionner dans le grand chaos (KO) général au 1er janvier 2017 :

TAXE D'HABITATION :

CC des terres d'AURIGNAC (CCTA) : 23,88 %

CC des Portes du Comminges (CCPC) : 5,70 %

CC du Boulonnais (CCB) : 7,17 %

CC Nebouzan-Rivière-Verdun (Montréjeau) : 10,08 %

CC du Saint Gaudinois : 11,99 %

FONCIER BÂTI :

CC des terres d'AURIGNAC (CCTA) : 10,64 %

CC Nebouzan-Rivière-Verdun (Montréjeau) : 0 %

CC du Saint Gaudinois : 2,32 %

CC du Boulonnais (CCB) : 4,57 %

CC des Portes du Comminges (CCPC) : 4,89 %

FONCIER NON BÂTI :

CC des terres d'AURIGNAC (CCTA) : 54,82 %

CC Nebouzan-Rivière-Verdun (Montréjeau) : 3,12 %

CC du Saint Gaudinois : 3,59 %

CC des Portes du Comminges (CCPC) : 23,76 %

CC du Boulonnais (CCB) : 30,01 %

Cherchez l'erreur !

P.S. : les taux de la communauté de communes d'AURIGNAC pour 2016 ne sont toujours pas connus...

Et pour cause, le budget primitif n'est toujours pas voté à ce jour...

Il est vrai qu'il prévoit un déficit supérieur à 800 000 € et on voit mal comment les impôts pourraient ne pas augmenter encore.

Un calcul très simple montre qu'il faudrait augmenter le montant des impôts de 48 % par rapport à 2015 pour arriver à l'équilibre en 2016.

[Signaler un abus](#)

